

DÉCISION DU MAIRE

N° 26 / 052

Achat de vêtements de travail pour les services de la ville de Montgeron et son CCAS – Lot 2 Vêtements et équipements pour la Police Municipale – Avenant n° 1

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2194-8,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°6 par lequel Madame le Maire a délégué pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la décision du maire n°25/069, notifiée le 28 mai 2025, laquelle autorise la signature du marché d'achat de vêtements de travail pour les services de la ville de Montgeron et son CCAS – Lot 2 Vêtements et équipements pour la Police Municipale, avec la société GK PROFESSIONNEL, pour un montant maximum annuel de commande de 15 000€ H.T., soit 18 000€ T.T.C.,

Considérant la nécessité de passer un avenant n° 1 avec la société GK PROFESSIONNEL ayant pour objet de remplacer l'indice INSEE de révision mentionné au Cahier des Clauses Particulières, arrêté depuis 2025,

Le Maire décide

- Article 1 De passer avec la société GK PROFESSIONNEL, sise 159 avenue Gallieni – 9170 - BAGNOLET – n° SIRET 444 484 042 00023, un avenant n° 1 au marché d'achat de vêtements de travail pour les services de la ville de Montgeron et son CCAS – Lot 2 Vêtements et équipements pour la Police Municipale.
- Article 2 L'article 4.2.1 du Cahier des Clauses Particulières est modifié comme suit :
- Au lieu de lire : « Les index de référence sont les suivants :
- Lot 1 – Lot 2 Indice A 001764595 Indice annuel des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Nomenclature Coicop : 03.1.3.1.1 – Vêtements de travail.
- Il convient de lire : Les index de référence sont les suivants :
- Lot 1 – Lot 2 Indice 010767718 Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2021) – Fabrication de vêtements de travail (NAF rév. 2, niveau classe, poste 14.12).
- Article 3 L'avenant n°1 n'introduit aucune incidence financière
- Article 4 L'avenant prend effet à compter de sa date de notification officielle (date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, faisant foi).
- Article 5 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 6 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 09 MARS 2026



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron,
Conseillère régionale d'Île-de-France

